

"HEREDITE". "CONSANGUINITE".
POUVOIRS HIERARCHIQUES
UN EXEMPLE AFRICAIN : LES FALI DU NORD-CAMEROUN

Jean-Gabriel GAUTHIER*

RESUME

Les notions d'hérédité et de consanguinité sont présentes dans la plupart des cultures humaines où elles interviennent à des degrés divers dans l'attribution, la dévolution et l'exercice des pouvoirs hiérarchiques.

Empiriquement reconnues, elles n'en recouvrent pas moins dans les sociétés dites traditionnelles, des réalités biologiques différentes qui relèvent de la connaissance objective et de l'interprétation qui en est faite dans le contexte social.

A partir de l'exemple des Fali du Nord-Cameroun, l'auteur montre, en premier, comment ces notions sont perçues et comment elles sont vécues en fonction des circonstances et des besoins.

Dans un second temps, il s'interroge pour savoir dans quelle mesure les observations ethnographiques, acquises sur le sujet, peuvent permettre une nouvelle lecture des sépultures et des ensembles funéraires anciens relevant de cette ethnie. En apportant ici des données qui peuvent rendre plus explicables, par exemple, les discordances observables sur certains caractères dans un ensemble hiérarchiquement typé et supposé pour cela homogène, il propose un schéma méthodologique susceptible d'être élargi à d'autres modèles indépendamment de leur distribution dans le temps et dans l'espace.

ABSTRACT

The heredity and consanguinity concepts are part of most of the human cultures in which they differently contribute to the attribution, devolution and practice of hierarchic powers.

These notions are empirically integrated in the so-called "traditional" societies. However they refer to different biological relatives which are related to the objective knowledge and to the interpretation proposed in the social context.

* Université de Bordeaux I, CNRS, UMR 9935 et Laboratoire d'Anthropologie, Avenue des Facultés, 33405 Talence Cédex

Focusing on the Fali of North-Cameroun, the author first shows how these concepts are perceived and how they are assimilated related to the circumstances and needs.

Then he will try know how accurate are the ethnographic observations on heredity and consanguinity in the perspective of a new interpretation of ancient burials and funeral assemblages of this ethnic group. Giving data justifying, for example, the observed differences on discrete traits found in an assemblage with a hierarchical organization, and therefore supposed homogeneous, he proposes a methodological pattern, that may be more widely defined to be used for different models, whatever is their time and space location.

Pour expliquer la vie, les Fali ont imaginé un système cohérent aussi bien en ce qui concerne l'organisation de l'univers, du monde connu et inconnu, de la genèse des choses et des êtres, de l'homme enfin. A partir de données réflexives empiriques, ils ont élaboré des systèmes qui, en quelque sorte, constituent une trame sur laquelle viennent se greffer des éléments normatifs qui assurent l'existence et l'équilibre de la société.

Je crois que nous nous trouvons là au centre même d'intérêt de ce colloque : il s'agit de voir comment dans une population bien définie sont perçues et utilisées de façon traditionnelle des données dites naturelles-biologiques, culturelles-sociologiques, comme le sont la consanguinité et l'hérédité dans un groupe d'appartenance intégré dans un système hiérarchique, tout en se positionnant lui-même de la même manière à l'intérieur de ce groupe.

Il est totalement hors de mon propos, ici, de traiter des problèmes de consanguinité et d'hérédité tels qu'ils se présentent dans l'objectivité scientifique qui est nôtre. Il n'est pas non plus question d'en donner des définitions en dehors du champ d'investigation qui s'attache à cette population en regard des conceptions particulières qu'elle peut avoir du sujet. Mais ce sont ces conceptions, et les attitudes morales qu'elles ont suggéré et qu'elles codifient qui, par contre, retiendront notre attention.

Afin d'éclairer le sujet, il m'apparaît nécessaire de résumer brièvement en premier les notions qu'ont les Fali de la sexualité prise au sens biologique.

SEXUALITE

Pour eux la vie provient d'une "graine", Ihyodju, que le Dieu créateur a placé dans le ventre de tout être femelle (1968, J.G. Gauthier; 1973, Ch. Guilmain-Gauthier). Chaque graine douée de potentialités vitales identiques est, par ailleurs, significative de l'espèce. La graine d'homme est différente de celles des animaux et de celles des végétaux. Indépendamment de sa substance à partir de laquelle s'édifiera l'embryon, elle recèle "Gumji" , la connaissance, qui recouvre à la fois la Conscience et l'Intelligence. C'est un don de Dieu dont la femme assure la conservation et la transmission.

LES CARACTERES HEREDITAIRES

Les rapports sexuels qui font éclore la graine permettent son développement et sa transformation par l'intermédiaire des produits sexuels - sperme et sécrétions vaginales¹ dont elle se nourrit. La quantité et la qualité spécifique des produits déterminent le sexe ainsi que les caractères physiques et moraux; tandis que le sperme et l'action copulatoire de l'homme jouent dans la transmission du Savoir.

Ainsi, tout individu bénéficie d'un double apport héréditaire : du côté féminin, il reçoit la Connaissance, Gumji, et du côté masculin il reçoit le Savoir : Sumti. Cette dualité qui subsiste, plus ou moins marquée, chez l'individu lui confère sa personnalité Ni Bolo. Une différence essentielle et dont l'interprétation permettra, en particulier, de modifier les règles de la dévolution hiérarchique normale, réside dans le fait qu'à la différence de la Connaissance, le Savoir, héritage des générations précédentes, peut être enrichi ou diminué sur le plan individuel.

"... Il ne suffit pas d'avoir la Connaissance, il faut encore savoir s'en servir..." (Yérïma Egui Ndotté)². Le propos est d'autant plus suave qu'il émane d'un Prince qui a su avec élégance et aussi fermeté évincer un frère aîné autrement désigné pour l'exercice du pouvoir...

A partir de ces données, les Fali vont dégager plusieurs concepts, assez flous à vrai dire, pour désigner ce qui a rapport à ce que l'on pourrait appeler l'hérédité. Entendue au sens le plus commun du terme c'est-à-dire "ce qui se transmet" - des points de vue spirituel et matériel - tant sur le plan biologique que sur le plan socio-politique.

LA NOTION DE CONSANGUINITE

Alors qu'il n'existe pas de terme ou de locution très précis pour circonscrire ce qui correspond à ce que l'on pourrait entendre par hérédité, la consanguinité, au sens de la parenté par le sang, est nettement reconnue à partir des vocables 'Ni Djiim polo : "avec sang unique", djiim ten ten "sang pareil" "Ni djiim daga pehm" avec le sang des ancêtres". Elle peut s'identifier à partir des structures sociales en particulier du clan, groupement fondé sur la parenté et qui justement repose sur la consanguinité - au sens primitif de parenté du côté paternel - Le clan "Bi Tondji O"³ ici patrilinéaire, est une entité qui regroupe, dans ce cas, tous les descendants morts et vivants d'un ancêtre commun réel ou mythique.

¹ Mélangés ils constituent "Noom", la nourriture de l'embryon qui forme aussi une grande part du liquide amniotique.

² Les clans segmentaires, ou sous clans à allure de clans, se distinguent facilement de ces derniers par le fait que le nom qui les désigne est toujours précédé de "Ba" signifiant maison, maisonnée : (Ni) Ba Mota (ceux de) l'habitation où l'on fait bouillir (l'eau); Ni (ceux de) l'habitation qui est loin; (Ni) Ba Bongo (ceux de) l'habitation de la hyène; à la différence des clans d'origine, ex : (Ni) Kum bandji (ceux) qui couchent à l'ombre (qu'affectionnent les chèvres).

³ L'interdiction est surtout de procréer. La prohibition formelle de l'inceste ne se rapporte qu'aux ascendants et descendants directs; les limites sont plus fluctuantes au-delà de ces parentés de filiation.

Parmi ses caractères discriminatoires l'exogamie c'est-à-dire l'interdiction des relations sexuelles⁴ et du mariage entre individus d'un même clan apparaît essentielle; les interdits portent aussi bien sur la lignée agnatique que sur la lignée utérine. C'est là, sans doute, la loi la mieux respectée, même si parfois des parentés extrêmement proches ne sont pas prises toujours en considération comme c'est le cas à la troisième génération des segments de clans séparé de leur couche⁵.

Ainsi, pour les Fali chez qui la profondeur généalogique moyenne n'excède pas cinq générations, l'exogamie dite "stricte" demeure en faite relative⁶. Elle l'est aussi en raison des échanges matrimoniaux préférentiels qui obéissent à la loi du don et du contre-don. Le phénomène particulièrement sensible dans les clans nobles ou, par ailleurs, les mariages avec la cousine croisée matrilineaire de 6ème degré sont des plus fréquents - 1978, Ch. Guilmain - Gauthier. A cet égard, il existe d'ailleurs de véritables stratégies matrimoniales qui peuvent justifier une relative endogamie inter-clanique et territoriale. C'est par exemple les soucis pour les nobles de conserver un patrimoine héréditaire. A ces raisons il faut ajouter celles qui découlent de la faiblesse démographique des clans compris dans un ensemble ethnique encore fortement endogame. Considéré sous cet aspect le clan patrilinéaire fali, outre sa personnalité sociologique (un chef, un territoire des sanctuaires communs, une cohésion permanente et une responsabilité collective etc... - 1969 J.-G. Gauthier - constitue d'apparence une entité biologique consanguine nettement définie. Je dis bien d'apparence car comme c'est le cas dans la plupart des sociétés, les exceptions ne manquent pas qui doivent quelque peu nuancer cette assertion. Deux pratiques méritent d'être retenues. Elles modifient d'une part, l'expression normale de la filiation biologique légitime en introduisant des éléments extérieurs. D'autre part, elles élargissent considérablement le champ de la consanguinité en intégrant d'une façon rituelle des personnes étrangères.

Le premier cas concerne les adoptions (1975, J.-G. Gauthier *et Al.*). Très nombreuses dans le passé comme dans le présent, elles peuvent sortir non seulement de l'environnement humain inter-clanique villageois, mais également s'étendre en dehors de l'ethnie voire même de la "race", s'agissant de sujets d'origine peule par exemple. Elles ont pour but de renforcer la puissance du clan et d'assurer la pérennité du culte des ancêtres qu'une carence démographique menacerait de disparition. Elle est très fréquente dans les clans nobles. Ils puisent ainsi dans un fait sociologique les principes d'une consanguinité qu'une reconnaissance cérémonielle tiendra pour identification biologique. Ainsi, les descendants à la troisième génération, parfois même à la seconde, d'étrangers adoptés pourront-ils être totalement intégrés et de ce fait soumis à tous les interdits agnatiques et utérins propres au clan d'adoption.

⁴ Le souvenir d'une parenté existe que traduit la possibilité pour les uns et les autres d'assister aux cérémonies religieuses qui se déroulent dans les éclos sacrés propres à chacun des groupes et qui sont autrement réservées aux seuls membre d'un clan. Il faut ajouter à cela les relations à plaisanterie, ainsi que des alliances particulières sur les plans socio-politiques.

⁵ Il y a là un jeu de mots : *ninu* peut être entendu comme le nom ainsi que comme le coeur.

⁶ Gardien d'un territoire qui lui a été confié par les hommes et les ancêtres à partir d'une inspiration divine, il ne peut prendre de décision d'importance sans que, l'assemblée des chefs de clans ainsi que le chef des jeunes gens n'aient été consultés. En fait, "*Prince parce que Dieu l'a voulu*" - comme il se plaît à le rappeler parfois, il lui appartient d'imposer sa volonté ce qu'il fait avec une grande fermeté lorsqu'il le juge nécessaire.

Le second cas joue à l'échelon individuel. Il concerne l'homonymie "Ninu polo"⁷ c'est-à-dire ce qui peut faire de deux êtres étrangers ressortissant du même sexe une seule personne. La possibilité de désigner l'un par le nom de l'autre est la traduction de la reconnaissance par le groupe d'une inclination réciproque homophile. Une consanguinité rituellement conférée par l'intermédiaire d'un animal cérémoniellement sacrifié et dont chacun des partenaires consomme un des reins, a pour but de la maintenir dans les limites que la société accepte. On voit donc que l'homonymie puise sa justification sociologique par l'intermédiaire de faits biologiques qui entraînent, aux yeux des Fali, une consanguinité.

Le fait mérite d'être souligné dans la mesure où, comme le précédent, il permet d'inclure l'individu à l'intérieur des systèmes hiérarchiques qui, autrement, lui auraient été fermés...

LES SYSTEMES HIERARCHIQUES

Ils vont de la famille nucléaire simple au clan, par l'intermédiaire des lignages; de la condition servile aux nobles, en passant par les hommes libres; du Maître de la terre, personnage sacerdotal descendant des premiers occupants du sol, au Prince WUNO qui réunit sur sa personne les différents pouvoirs qu'en temps normal il est censé détenir et exercer.

La société fali se présente comme un patchwork organisé autour d'une pièce centrale qui peut être, selon les cas, la tribu - entendue comme un ensemble de clans alliés conscients d'une lointaine origine commune, le village - pris comme espace territorial et comme entité socio-politique - enfin le regroupement circonstanciel de plusieurs d'entr'eux sous l'autorité d'un Prince suzerain, qui le devient d'une manière tout à fait épisodique d'ailleurs, lorsque, la collectivité ethnique se trouve menacée⁸. Dans chacun des clans⁹ patrilinéaires, les lignages qui ont leurs propres chefs, occupent une position hiérarchique basée sur l'ordre de primo-géniture.

Le plus élevé sera le lignage aîné suivi du cadet et des puînés, à l'intérieur desquels, en vertu de la même loi, s'organise la hiérarchie parentale.

Dans ce type de système, le Prince (10) qui ressortit obligatoirement d'un clan noble ne succède pas forcément à son père; la succession peut être assurée par un frère (même père, même mère; ou même père et mère différente) ou bien par un neveu considéré comme fils en raison des règles de parenté classificatoire (11). En fait l'ordre de primogéniture est rarement respecté. La transmission du pouvoir s'effectuant par le truchement d'une assemblée considérée comme représentative des chefs de clans, c'est indépendamment de l'âge et de la position hiérarchique du

⁷ Sous l'influence des structures de l'Administration Coloniale : le chef désigné (comme ce fut le cas de 1959 à 1961 pour cinq villages du Massif de Tinguélin) portait le titre français de "Délégué" par imitation de celui du Délégué du Haut Commissaire de France en résidence à Garoua jusqu'à l'indépendance du Cameroun.

⁸ Il s'agit de clans ou de fragments de clans patrilinéaires, exogames et dans lesquels la résidence est virilocale.

⁹ Les clans (ou fragments de clans) nobles peuvent être plusieurs dans un même village. Ce sont par ordre d'importance : d'abord le clan des chefs issus de la vague des derniers conquérants puis celui des, Maîtres de la Terre.

lignage que le plus charismatique des candidats, considéré de ce fait comme le plus apte, l'emporte avec l'accord des "sages" et "parce que Dieu le veut ainsi". Pour ce qui est de la légitimité, l'hérédité agnatique s'applique à l'échelon du clan noble pour conférer le droit à l'héritage. Mais la parenté de sang du côté utérin peut également être prise en considération. Bien que relativement rare la procédure peut aboutir, surtout quand l'âge des héritiers agnatiques ne convient pas aux responsabilités de la chefferie. Par la suite, ceux-ci reprendront logiquement le pouvoir "si", "si Dieu n'en décide pas autrement...".

De grandes possibilités sont ainsi offertes. Elles peuvent s'élargir encore si l'on ajoute les adoptés, et les enfants naturels plus ou moins reconnus par le père ou par la communauté.

Ce résumé, bien schématique, peut donner une idée de la complexité que revêt la dévolution des pouvoirs à partir des conceptions qu'ont les Fali de l'hérédité et de la consanguinité.

Dans quelle mesure ces données peuvent-elles aider à l'interprétation des documents archéologiques dans les perspectives d'une paléo-ethnologie ?

Il est bien difficile de le préciser. Toutefois, quelques exemples pris dans l'archéologie funéraire permettront d'illustrer ce propos. Ils seront référents aux différents types de sépultures, à leur implantation topographique et à leur contenu aussi bien mobilier qu'ostéologique.

Le changement du mode de sépulture peut témoigner, comme c'est le cas ici, d'une influence culturelle étrangère : leur disposition en groupes très indépendants sur différents points où elles sont entassées alors que les espaces libres s'étendent à l'infini peuvent évoquer la présence de groupes parentaux. Les examens des squelettes (études morphologiques, caractères discrets, ADN) permettront d'infirmes ou de confirmer, dans certaines limites, ces idées. La présence d'un nombre approximativement équivalent d'individus adultes masculins homogènes et féminins hétérogènes pourra être significative d'un groupement parental de type clanique patrilinéaire monogame alors qu'un nombre plus important de squelettes féminins pourront traduire une polygamie que des dispositions internes à la nécropole permettraient, en outre, de mettre en évidence. Pour le côté événementiel, un rassemblement de tombes d'adultes masculins jeunes peut évoquer un combat; la position dans un même niveau d'un nombre insolite de tombes d'individus de tout âges celui d'une épidémie.

L'emplacement, des sépultures, leurs caractères propres, (morphologie, importance, décoration, mobilier, accompagnement) l'organisation des nécropoles, leurs spécificités, permettront parfois par recoupement avec les acquis ethnologiques une approche des problèmes touchant à l'organisation sociale et aux structures politiques.

Bien sûr, là comme ailleurs, il convient d'être prudent. Il faut sans cesse avoir à l'esprit que les interprétations les plus séduisantes demeureront toujours du domaine de l'hypothétique. Malgré cela, elles auront au moins le mérite d'être.

Dans le domaine de l'homme ce n'est pas tellement si négligeable.

BIBLIOGRAPHIE

- DAVID N.C., 1968,
Archaeological reconnaissance in Cameroon. Expedition X, 3, Univ. Pensylv.,
p. 21-31.
- DAVID N.C., 1971,
Recherches archéologiques dans la vallée de la Bénoué (1967-1971). *Revue*
Camerounaise d'Histoire, n° 1, Yaoundé, p. 206-212.
- ELDRIDGE M., 1979,
Le peuplement de la Haute-Bénoué. Travaux et Documents de la RCP 39,
C.N.R.S. Lab. d'Anthropologie, Univ. Bordeaux I, 207 p.
- FROELICH J.-C., 1968,
Les montagnards paléonégritiques. Berger-Levrault éd., Paris, 280 p.
- GAUTHIER J.-G., 1969,
Note sur l'histoire des Bant Tshalo, AFREC, Inst. d'Ethno., Fac. Lettres Bordeaux
I, 3 p.
- GAUTHIER J.-G., 1969,
Les Fali de Ngoutchoumi, montagnards du Nord Cameroun, *Anthropological*
Publications. Oosterhout, Pays-Bas, 272 p.
- GAUTHIER J.-G., 1971
Recherches sur la préhistoire en pays fali. Thèse de Doctorat d'Etat, Bordeaux I.
- GAUTHIER J.-G., 1979
Archéologie du pays fali, Nord Cameroun, Ed. du CNRS, Bordeaux-Paris, 108 p.
- GAUTHIER J.-G., 1989,
Les chemins du Mythe. Préface de Yves Coppens, Presses du C.N.R.S, 327 p.
- GUILMAIN-GAUTHIER C.-H., 1982,
Organisation et vie familiale chez les Falis du Nord Cameroun.. Thèse de 3e cycle,
in "Travaux et Documents de la RCP 395 du C.N.R.S.", Lab. Anthrop.
Bordeaux, 463 p.
- LEBEUF J.-P., 1945,
Quand l'or était vivant. Aventures au Tchad, J. Susse éd. Paris, 216 p.
- LEBEUF J.-P., 1961,
L'habitation des Fali, montagnards du Cameroun septentrional. Guide Bleu
Hachette, 606 p.
- LECOQ, 1933,
Rapport sur l'agriculture des Fali. Arch. Subdivision de Garoua, Yaoundé, 23 p.
dacty.

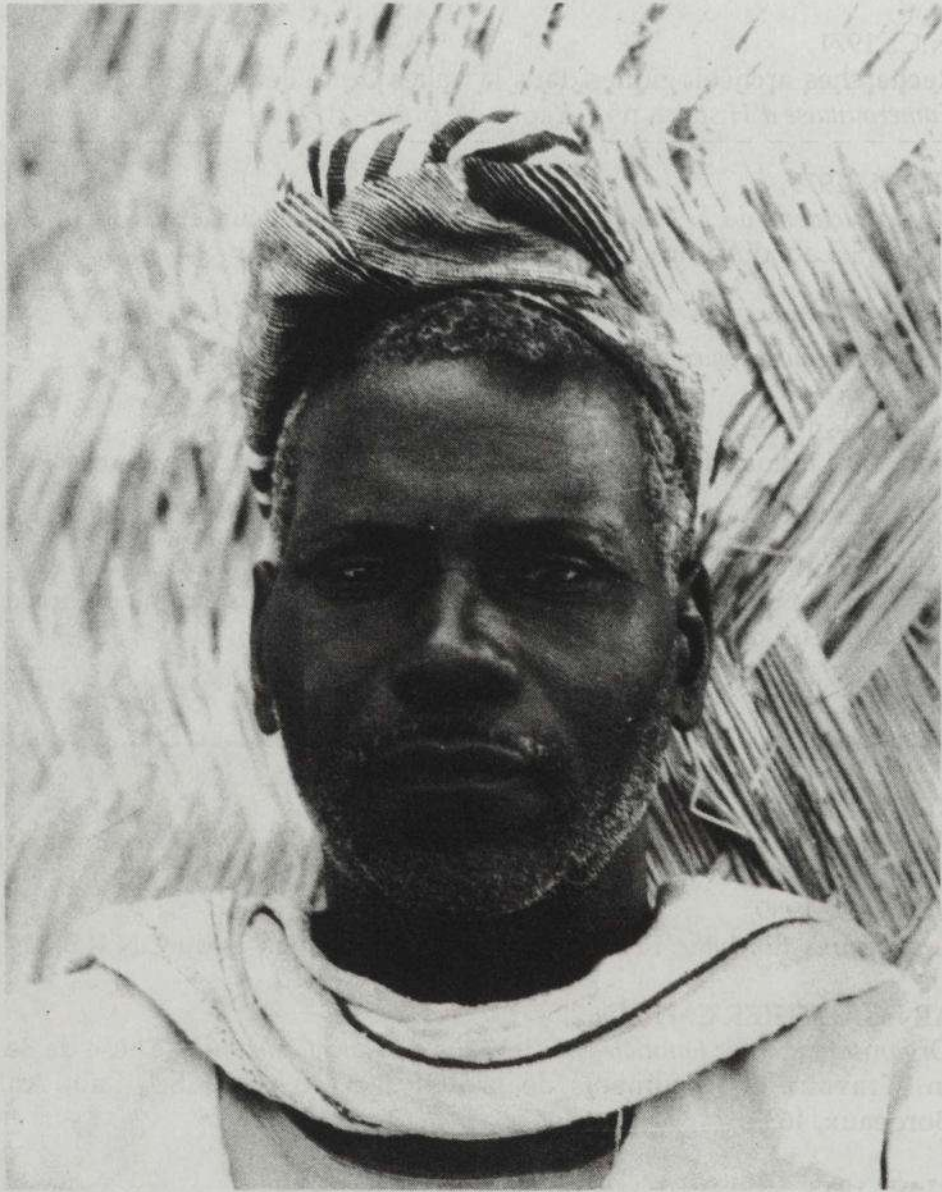


Fig. 1 : Fali du Tinguelin, Ngoutchonmi, 1993.

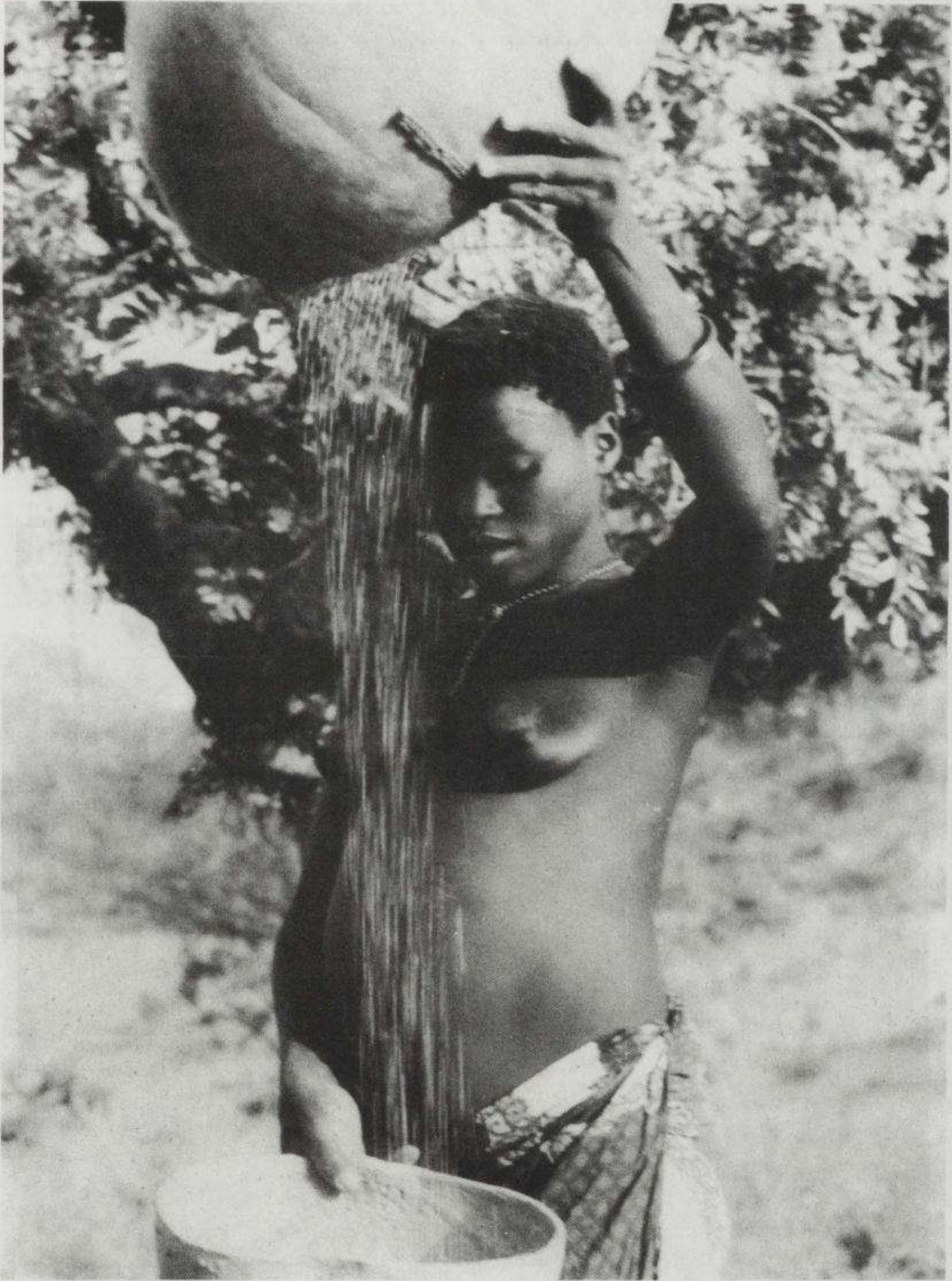


Fig. 2 : Jeune femme fali de Ngoutchoumi. Massif de Tinguelin 1991.

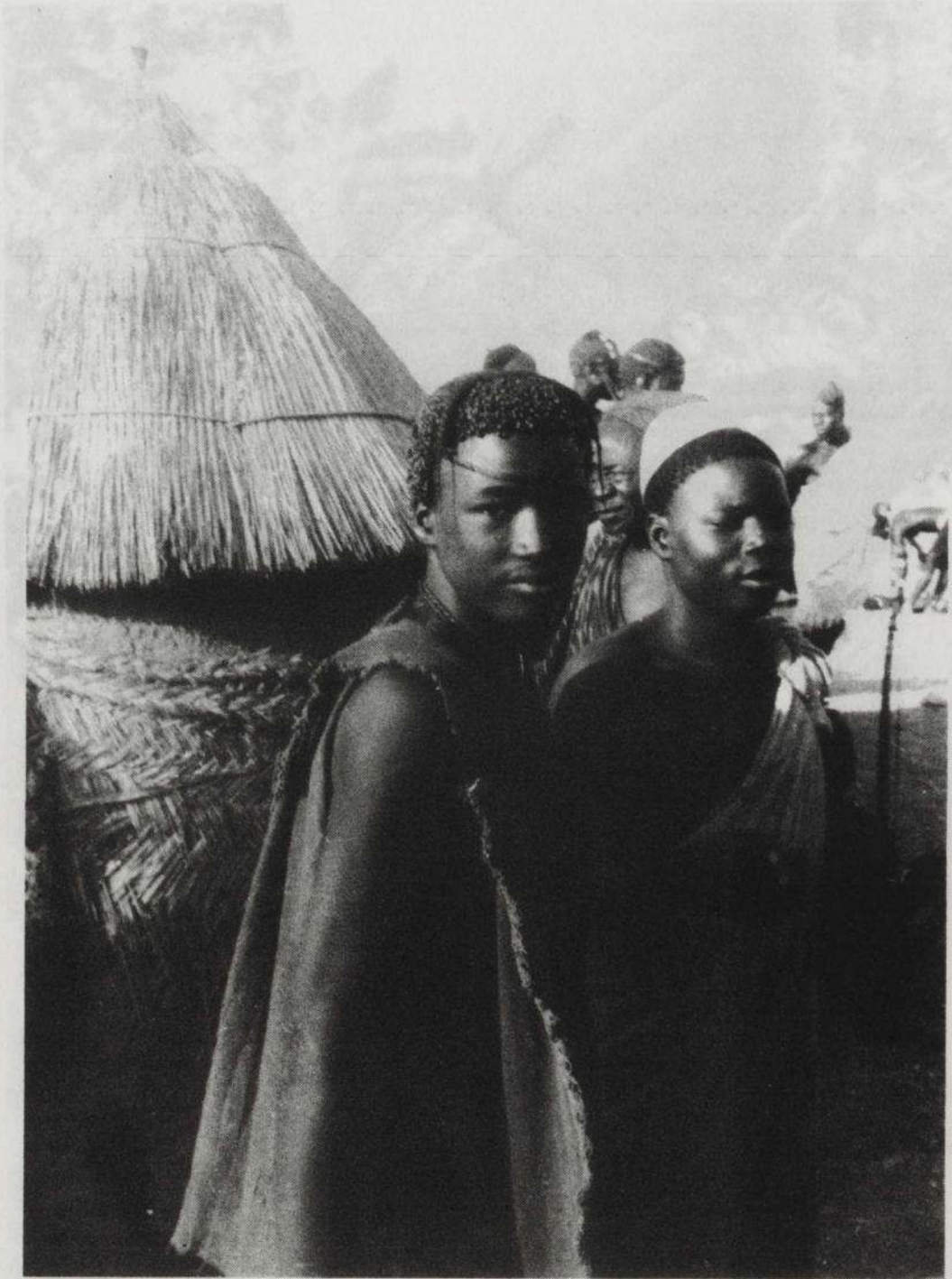


Fig. 3 : Fali de Ram. Chef des jeunes gens et son messenger. Massif de Tinguclin, 1967.

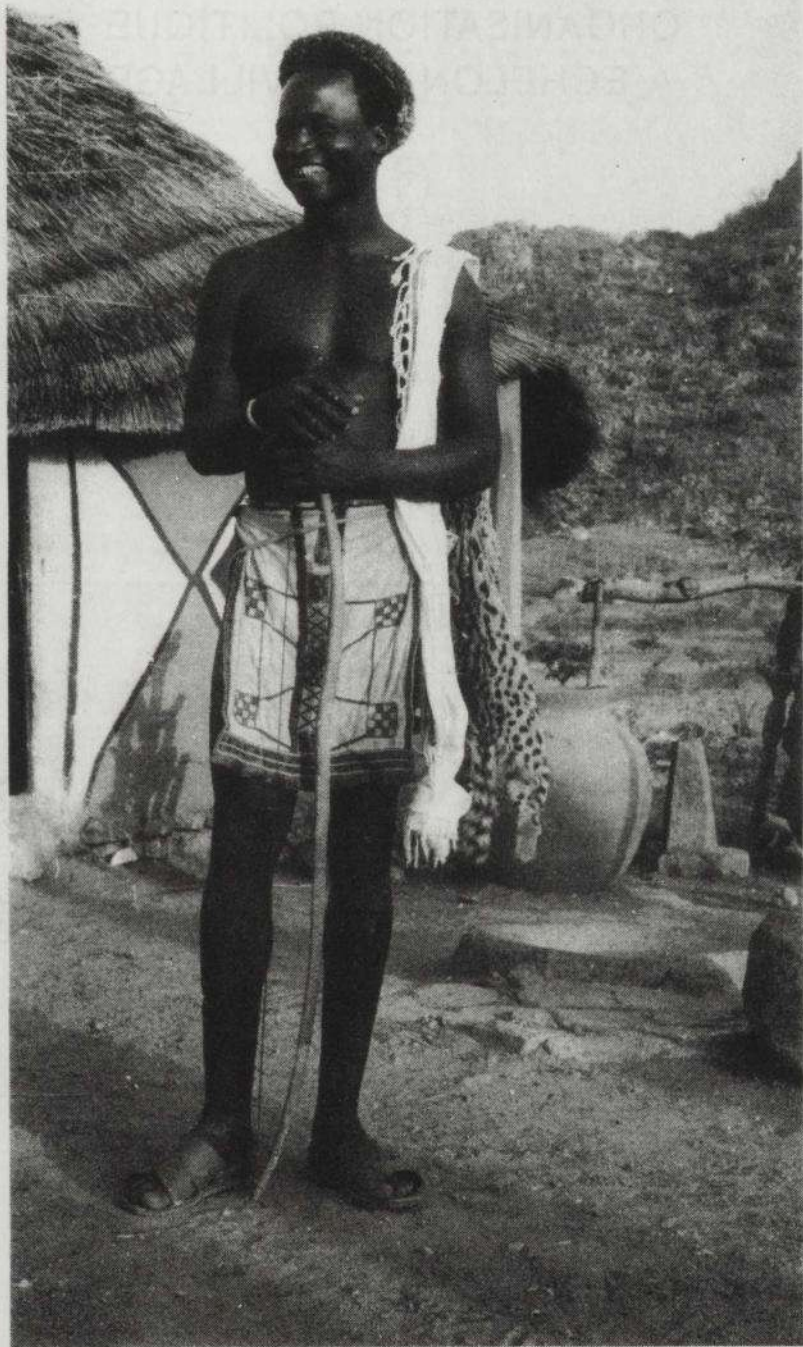


Fig. 4 : Le chef des jeunes gens de Ngoutchonmi, 1965.

ORGANISATION POLITIQUE A ECHELON D'UN VILLAGE.

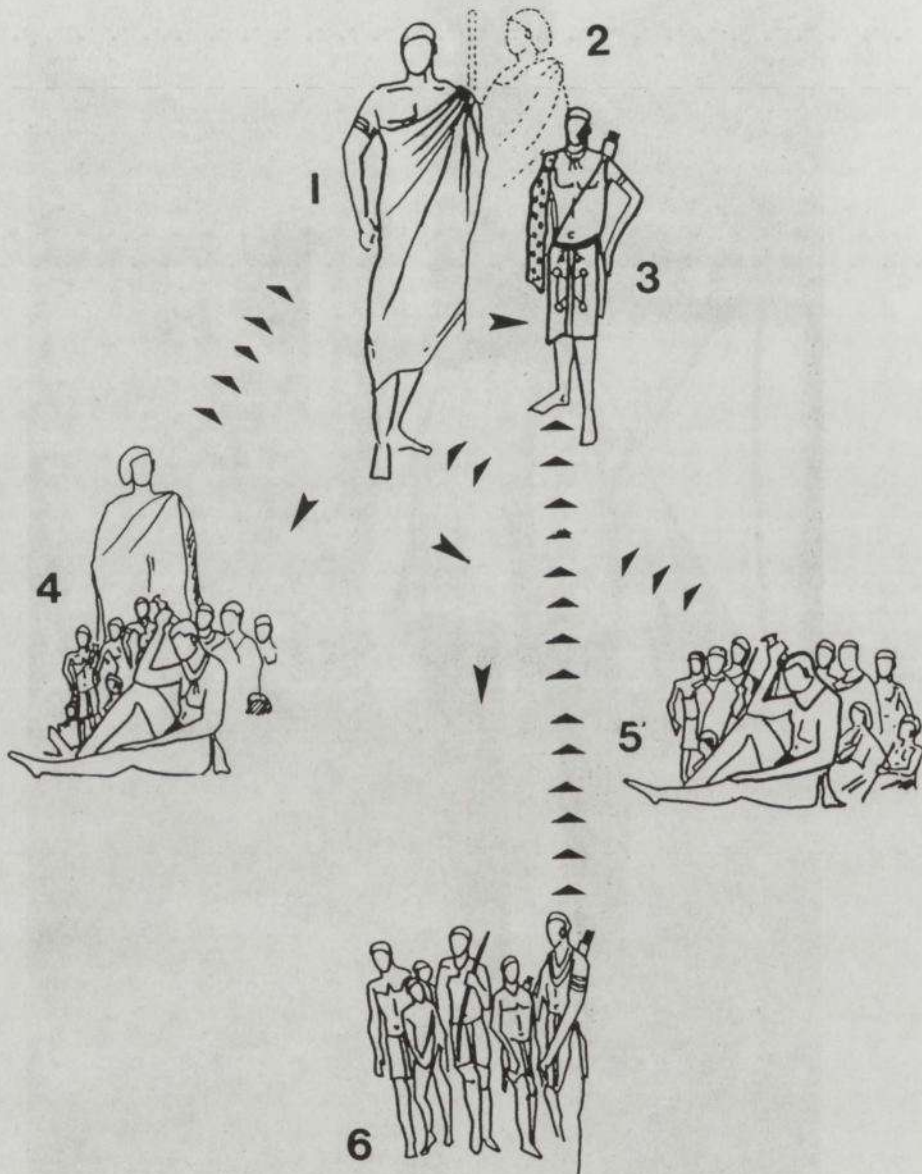


Fig. 5 : <1> Le Prince. <2>Maître de la Terre. <3>Chef des Jeunes gens. <4>Chefs des clans de la tribu la plus valorisée. <5>Chefs de clans. <6> Jeunesse des deux tribus. (inJ.-G. Gauthier. Une population traditionnelle du Mt Cameroun : Les Fali. Inst. pédagogique. 1963 Bordeaux).

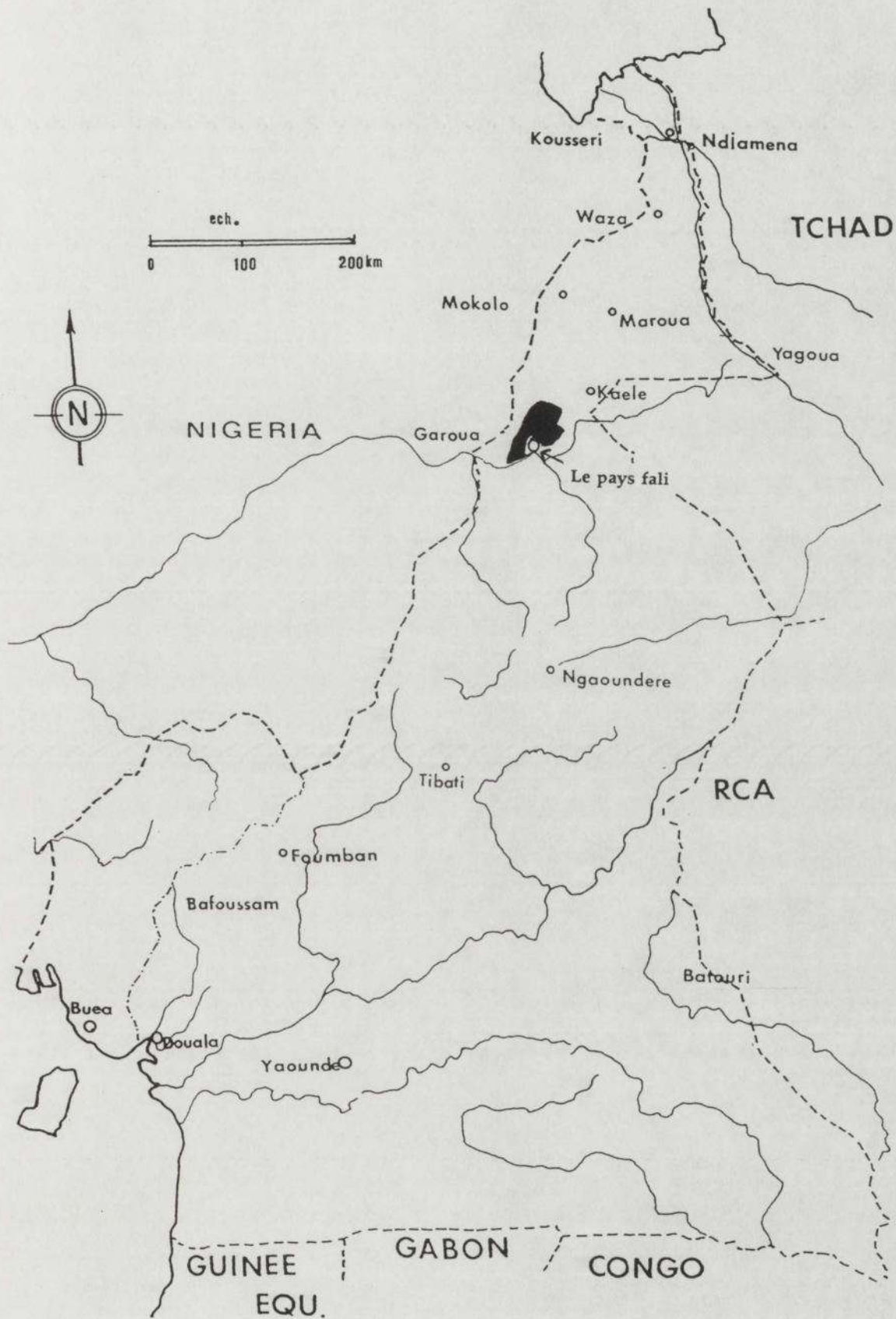


Fig. 6 : Carte géographique du Cameroun.